



## Transformation local commercial en habitation

-----  
Par Boobo

Bonjour, que signifie l'indication "Pour les bâtiments existants, si les niveaux actuels ne peuvent pas être modifiés, la surélévation n'est imposée que pour l'installation des équipements et matériels vulnérables" ?

Je souhaite transformer un local commercial en habitation dans une zone soumise au Plan de Prévention du risque inondation.

Si je mets suffisamment haut les installations électriques etc, cela peut-être acceptée ? Malgré les 50cm pas haut dessus du sol naturel ?

Merci à vous

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Pourquoi ne pas interroger le service urbanisme de la commune concernée ? Nous n'avons pas connaissance de leur règlement ni de ses détails